



Paris, le 20 mai 2022

Législatives 2022 : La Fédération APAJH poursuit sa dynamique « Réflexe Handicap »

Le 12 et 19 juin 2022, les Français sont appelés de nouveau aux urnes pour élire les députés qui constitueront l'Assemblée nationale pour les cinq prochaines années. Ces élections sont majeures puisque les députés, à la fois représentants de la nation, interlocuteurs de proximité de la population française et acteurs-clés de la création à l'adoption de tout texte parlementaire, sont essentiels pour construire une société plus juste, solidaire, inclusive et laïque.

L'APAJH sait se mobiliser pour travailler avec les pouvoirs publics afin de répondre au mieux aux besoins et attentes des citoyens français en situation de handicap. A chaque scrutin, européen, national ou local, l'APAJH interpelle les candidats républicains pour que le Handicap soit un sujet majeur lors des campagnes, et plus important encore, tout au long du mandat des élus.

L'Assemblée nationale est une institution française qui, placée au cœur de notre démocratie, doit pleinement remplir son rôle de prise en compte des besoins et attentes de chaque citoyen français dans ses décisions.

Le Réflexe Handicap doit être à l'origine de tout texte parlementaire

L'APAJH compte sur les députés pour adopter le Réflexe Handicap et le décliner dans chaque texte parlementaire, dans tous les domaines de la société : la laïcité, rendre l'école plus inclusive, garantir un accès au logement et aux soins pour tous, permettre une meilleure insertion professionnelle et développer la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap notamment. Les 13 revendications « Réflexe Handicap » sont consultables en [cliquant ici](https://www.apajh.org) (apajh.org)

L'APAJH et ses 93 associations partout en France initient donc une campagne d'interpellation des candidats républicains pour faire connaître les 13 engagements essentiels pour bâtir de façon commune la société inclusive, qui s'adapte aux besoins et attentes des Français.

La liste des signataires sera diffusée avant le premier tour des élections législatives.

A propos de la Fédération APAJH...

Créée en février 1962, l'APAJH (Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés), association militante et gestionnaire, est le premier organisme en France à considérer et accompagner tous les types de handicaps : physiques, mentaux, sensoriels, psychiques, cognitifs, polyhandicaps, troubles de santé invalidants ... La Fédération, qui compte 14 000 collaborateurs, fait avancer la réflexion et l'action pour assurer à chacun un égal accès aux droits (droit à l'école, droit à la vie professionnelle, droit à la vie sociale et culturelle...). Présente dans 93 départements, elle accompagne 32 000 personnes en situation de handicap, mineures comme adultes, dans près de 700 établissements ou services. Trois principes guident son action : laïcité, solidarité, et citoyenneté.

Contact

Céline DIAZ
Tél. : 06 30 43 60 01
c.diaz@apajh.asso.fr